

PPRL Presqu'île guérandaise

Le PPRL de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire a été approuvé par arrêté du Préfet en date du 13 juillet 2016.

Le **PPRL** de la Presqu'île guérandaise – Saint-Nazaire a été approuvé par arrêté du Préfet en date du 13 juillet 2016 (rectifié le 31 mars 2017).

Ce PPRL concerne les communes de La Turballe, Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule-Escoublac, Pornichet et Saint-Nazaire.

Il est constitué de

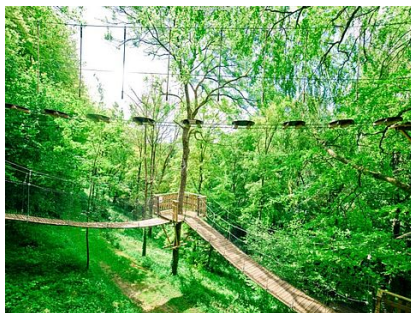
1. Une note de présentation expliquant les risques de submersion marine et d'érosion côtière, leurs conséquences potentielles sur le territoire et la méthode suivie pour élaborer le PPRL.
2. Un règlement mentionnant les travaux autorisés selon les différentes zones d'aléas et l'ensemble des conditions et prescriptions à respecter.
3. Une cartographie des différentes zones réglementaires définies par le PPRL (zone d'aléas), vis-à-vis des risques littoraux, constituée d'une table d'assemblage et de cartes par secteurs (cartes de référence Xynthia + 20 cm et Xynthia + 60cm).

Fil Infos



SOLIDARITÉS, URBANISME

La Ville poursuit son action pour étoffer l'offre de logement



GRANDS PROJETS, URBANISME

Appel à manifestation d'intérêt : Aménagement de parcours accrobranche



URBANISME

Appel à projet : Travaux de réhabilitation d'un bâti à caractère patrimonial



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

